**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 53 (1965)

**Heft:** 52

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### CHEZ NOUS ET L'ETRANGER

# A Winterthur avec l'association suisse pour le suffrage féminin

Quelque cent cinquante déléguées ont été accueillies fort gentiment, les 24 et 25 avril derniers, par la section de Winterthur et par sa jeune et dynamique présidente, Mme

#### Séance administrative

Sous la présidence de Mme Ruckstuhl, la séance du samedi après-midi débuta par l'ap-pel des sections, fort nombreuses. En effet, à part quelques cantons de Suisse centrale, l'Association compte des sections dans toute

la Suisse.

Après l'adoption des rapports présidentiel, de gestion et des vérificatrices, on passe à un point crucial... la hausse de la cotisation. Jusqu'à présent, les sections versaient à la caisse centrale 1 fr. 50 par membre; le comité centrale demande que cette contribution, fort modique il est vrai, soit élevée à 2 fr. Au cours de la discussion, les sections ont eu loisir d'exprimer leurs propres difficultés, mais afin de ne pas priver la caisse centrale des ressources dont elle a besoin, les déléguées, a une forte majorité, admettent la hausse proposée, mais pour 1966.

déléguées, a une forte majorité, admettent la hausse proposée, mais pour 1966.
Puis l'on passe à l'élection du comité qui va être élu pour une nouvelle période de trois ans, Mmes Allemann, Kammacher, Kennel, Keiser et Mages n'acceptent pas une réélection. En plus des membres sortants qui sont réélus, soit Mmes Agostini, Tessin ; Ducommun, Jura bernois ; Heinzelmann, Zurich ; mun, Jura Dernois; Henzennain, Zuncin, Joye, Fribourg, et Rucksthul, Saint-Gall; l'assemblée procède à l'élection de trois nouveaux membres: Mmes Martha Gosteli, Berne; Gertud Henz Örli, Aarau; et Villard-Traber, Bâle. Le comité est donc dorénavant composé de neuf membres. Ensuite Mme Ruckstull est controlle de la color de la co réélue présidente. Le soir, au Casino, une grande séance publique a réuni une très nombreuses assistance dans laquelle on renombreuses assistance dans laquelle on remarquait de nombreux messieurs, parmi lesquels MM. E. Richner, député au Grand Conseil, rédacteur de la «Neue Zürcher Zeitung», Zurich; A. Lusser, conseiller aux Etats, représentant de la Suisse au Conseil de l'Europe, Zoug; Arthur Schmid, conseiller national et conseiller d'Etat, Oberentfelden (Argovie); W. Vontobel, conseiller national, Zurich-Oerlikon, Leo Schmid, conseiller communal, Winterthour, rédacteur du « Landbote ».

### **OUESTIONS**

Cinq importantes questions ont été posées:

- Pour obtenir les droits politiques, croyez-vous, ainsi qu'on nous l'a souvent recommandé, que la meilleure méthode consisterait à aller de bas en naut, c'est-à-dire à commencer d'abord dans les communes, en introduisant le vote facultatif, par exemple, et que cette manière de procéder serait la plus rapide?
- 2. Ne serait-ce pas le moment d'essayer d'obtenir les droits politiques au moins sur le plan canto-nal et cela à la suite des cantons de Vaud, Neu-châtel et Genève qui les ont déjà introduits?
- 3. Le Statut du Conseil de l'Europe n'oblige-t-il pas,

  - Le Giatur du Conseil de l'Europe n'oblige-t-il pas, en falt: a) le Conseil fédéral b) l'Assemblée fédérale à déveloper les droits politiques des femmes ? Si la répons est affirmative, quelle serait la meil-leure manière de se conformer à cette obliga-tion ?
- Que pouvons-nous faire et, cette fois-ci, il s'agit des femmes pour faire avancer notre cause?

#### La journée de dimanche

Les délibérations des déléguées reprirent en séance privée le dimanche matin des 9 h. et furent conduites par Mme Joye, de Fri-bourg, élue présidente de séance sur proposi-tion de la section du Tessin afin de laisser plus de liberté à la présidente pour participer aux débats.

aux débats.
L'ordre du jour de cette séance permit un intéressant échange de vues, révéla l'impatience de certains cantons romands de voir un jour s'aboutir une des motions qui dorment qui dorment qui des motions qui dorment qui des motions qui dorment qui de motion qui dorment qui dorment qui de motion qui dorment q dans les tiroirs de sept cantons de Suisse allemande. En fin de séance, les déléguées votèrent la résultion suivante :

Réunie en assemblée des déléguées à Win-terthour, l'Association suisse pour le suffrage féminin prend connaissance avec satisfaction du recours de 564 électrices de Genève auprès

du Conseil fédé, al contre le réfus opposé par les autorités genevoises de les inscrire sur les rôles électoraux fédéraux.

A l'appui de leur recours, ces citoyennes invoquent tout particulièrement, d'une part, l'article 74 de la Constitution fédérale, lequel deciare sae tout Suisse qui n'est point exclu du droit de citoyen actif par la législation du canton dans lequel il a son domicile, a droit de prendre part aux élections et aux votations utre part, sur l'article 41 de la Constitution genevoise qui prescrit que les citoyens, sans distinction de sexe, or l'exercice des droits

En présence de ces dispositions constitu-tionnelles, les déleguées expriment l'espoir que le Conseil fédéral rendra une décision

Une fois de plus, les déléguées firent re marquer qu'une votation fédérale qui les concerne particulièrement a lieu sans qu'elles puissent y prendre part. En effet, la politique du lait n'intéresse pas que les producteurs, mais touche toutes les maîtresses de maison.

Après ces séances bien remplies, les déléguées e retrouvèrent pour un léger repas au restau ant du Casino avant de s'en aller visiter la magnifique Galerie Reinhard.

## Requête au CONSEIL FÉDERAL concernant LA POLLUTION DE L'AIR

L'Alliance de sociétés teminines suisses a adres-sé une requête aux autorités fédérales leur deman-dant d'établir les bases juridiques nécessaires à une lutte efficace contre la pollution de l'air. Cette iutte efficace contre la poliution de l'air. Cette requête est appuyée par quarante-cinq associations réminines suisses.

Monsieur le Président de la Confédération. Messieurs les Conseillers fédéraux

La Conférence européenne sur la pollution La Conférence européenne sur la pollution de l'air, tenue à Strasbourg, en juin-juillet 1964, ayant, une foi. de plus, constaté que la pollution de l'air rep ésente actuellement un sérieux danger pour la santé, la Commission d'hygiène publi, de l'Alliance de sociétés féminines suisses vous prie instamment d'établir bientôt les bases pridiques pour une lutte efficace contre ce fleau afin que non seulement le contrôle des installations industrielles, raffiperies, usines thermiques, etc. seutement le controle des installations indus-trielles, raffineries, usines thermiques, etc., soit assuré, mais que d'autres mesures immé-diates puissent être prises, par exemple l'em-ploi obligatoire de brûleurs pour les gaz d'échappement des automobiles (ainsi que cela se fait en Californie), ou le contrôle sévère

des chaiffages au mazout, souvent mal réglés, des immeubles d'habitation.

En raison de l'inquiétante augmentation de la pollution de l'air, nous vous serions reconnaissantes d'accorder une attention particulière à ce grave problème.

Alliance de sociétés féminines suisses

#### Avec les concitoyennes vaudoises

## A la Landsgemeinde de Glaris

C'est sous un ciel glorieux que le Landa-mann prêta serment sur le sabre de la Lands-gemeinde, dimanche 2 mai, ouvrant ainsi la manifestation avec ce cérémonial séculaire que les Glaronnais considèrent, non sans raison, comme une tradition sacrée.

son, comme une tradition sacrée.

La délégation des citoyennes vaudoises — en majorité bellevines — arrivée la veille sur les lieux pour donner à leurs sœurs de Glaris une preuve de solidarité dans leurs efforts pour obtenir le droit de vote, était aux fenêtres de l'« Ochsen », à l'heure fixée, jouissant pleinement tant de l'animation générale que du chaud soleil inespéré.

Des historiens qualifiés ont décrit le pittoresque et l'originalité de la Landsgemeinde. Ceci n'est pourtant qu'un aspect secondaire de cette manifestation; en effet, on ne dira jamais assez l'impression de solemité, de grandeur et de dignité qui se dégage de cette assemblée où chacun est conscient d'accomplir un acte civique et l'on se sent emplit d'un assemplee ou chacun est conscient à accomplir un acte civique et l'on se sent emplit d'un respect ému envers une forme de gouvernement qui a fait ses preuves bien avant que l'on ait parlé de la Confédération helvétique telle que nous la connaissons. Et l'on se sent très près de ces vieux Suisses et on est fier d'être des leurs!

d'être des leurs!

Tout yeux, tout oreille, nos citoyennes ont assisté au déroulement parfaitement ordonné de cette gigantesque séance. Parmi les vingt et un objets de l'ordre du jour figuraient, oute les élections qui sont la partie la plus spectaculaire de l'assemblée, l'octroi d'un crédit de 4700 000 fr. à l'Hôpital cantonal et d'un autre crédit de 8 000 000 fr. pour la construction et l'entretien des routes. Tout ceci, présenté par le magistrat d'élite qu'est le Landamann Feusi, s'est déroulé dans le calme et même avec humour. Et pour ajouter à la beauté du décor naturel, descendaient sans cesse des pointes lourdement enneigées du Glärmisch et du Wiggis, des avalanches poudreuses cascadant à souhait. Peu d'Etats offrent à leurs visiteurs avides de leçons de civisme, autant d'avantages à la fois!

# BONNE VOLONTÉ... MAIS RESPECT DES TRADITIONS

Côté suffrage féminin, disons qu'en hom-mes avisés, les Glaronnais ont pris les devants avec une certaine finesse. En effet, saint Fri-dolin lui-même a dû trembler sous son auréole à l'idée que des femmes (sacrilège impensable),

FORMATION

puissent songer à revendiquer le droit de monter sur l'estrade de la Landsgemeinde; aussi a-t-il suggéré aux Glaronnais, dont il est le patron, que « mieux vaut prévenir que guérir » et ceux-ci ont offert à ces dames moultes compensations valables: on les voit sièger dans bon nombre de commissions d'or-dre social et leur avis tait le poids nour mairsteger dans von nomere ac commissions à or-dre social et leur avis fait le poids pour main-tes décisions. Il y a donc une bonne volonté manifeste... mais qui s'arrête net devant le « ring »; on se souvient, en effet, qu'il y a quelques années, alors que c'était Miss Willis qui représentait les Etats-Unis à Berne, elle assistait comme invitée officielle à la Lands-gemeinde de Glaris. mais son tire d'amberassistait comme inviiée officielle à la Lands-gemeinde de Glaris; mais son titre d'ambas-sadeur de ce puissant pays ne lui ouvrit pas l'entrée de l'estrade et elle dut assister à la manifestation du haut d'une fenêtre voisine. On est poli à Glaris, mais on respecte la tra-dition. Les femmes glaronnaises sont conscien-tes du bouleversement qu'apporterait, dans leur canton, l'introduction du suffrage fémi-nin, aussi agissent-elles avec sagesse et pa-tience. Elles ont été esnsibles au geste de la délégation des citoyennes vaudoises et elles espèrent que pareille visite se renouvellera souvent. souvent.

#### Pour avoir des maîtresses de travaux manuels

Vu la pénurie de maîtresses de travaux manuels, le Département de l'instruction publique du canton de Thurgovie projette la création d'un cours d'adaptation pour les femmes et les jeunes filles disposées à changer de profession et douées de sens pédagogique et d'adresse manuelle. Conditions d'admission: être âgée de 22 à 40 ans et avoir suivi l'école secondaire. Ce cours est destiné à fournir du personnel enseignant en attendant que fonctionne le Séminaire thurgovien de maîtresses de travaux manuels.

#### Enfin une secrétaire communale

Pour la première fois dans le canton de Bâle-Campagne, une femme a été nommée secrétaire communale; en effet, Mme Irène Bilterifin a repris récemment, dans la petite commune de Rünenberg, le poste de son mari détun.

#### Suffrage féminin

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle a avisé l'Association pour le suffrage féminin de la ville et environs qu'il avait préparé un rapport sur l'initiative de 1957 concernant les droits civiques des femmes.

## Ecole pédagogique privée FLORIANA LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

PRÉPARATION

au diplôme de français

de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

#### Jour anniversaire de l'Europe

#### Etre européen, qu'est-ce que cela signifie?

Géographiquement parlant la Suisse appar Géographiquement parlant la Suisse appar-tient à l'Europe. Depuis son entrée dans le Conseil de l'Europe, on pourrait imaginer qu'elle est encore pius européenne qu avant. Voyons de près ce qu'il en est, en ce 5 mai, qui est le jour anniversaire de la fondation au Conseil de l'Europe qui date de 1949. A ce moment-là, dix Etats signèrent son statut. Aujourd'hui, il y en a dix-sept, dont la Suisse. Ce statut, dans son préambule, déclare que la liberté personnelle et poitique, le rèzne de liberté personnelle et poitique, le règne de la justice sont les fondements inébranlables d'une véritable démocratie. Comme moyen d'une véritable démocratie. Comme moyen d'atteindre à ce noble but, elle propose que des accords communs soient passés entre les Etats. Un de ces accords, qui est peut-être le pius important, entra en vigueur le 3 septembre 1953 : c'est la Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, convention qui devrait être signée par les Etats membres dès leur entrée dans le Conseil de l'Europe. Il est bien évident que seules les nations qui ont réellement accordé ces droits à leurs ressortissants se trouvent en mesure de signer cette réellement accordé ces droits à leurs ressortis-sants se trouvent en mesure de signer cette charte. Or la Suisse a refusé, jusque a présent, d'accorder les droits politiques aux Suissesses. Le fait que les trois cantons de Vaud, Neu-châtel et Genève permettent aux femmes de voter à l'échelon cantonal ne saurait suffire. Peut-être qu'en ce jour anniversaire de l'Europe, certains Suisses comprendront que l'octroi aux Suissesses des droits politiques serait conforme tant à l'esprit de ce siècle qu'à leur qualité d'Européen... Lorsque la majorité des citoyens suisses

Lorsque la majorité des citoyens suisses Lorsque la majorité des citoyens suisses aura compris qu'il est injuste de refuser aux femmes ce privilège, alors la Suisse pourra se permettre de signer la convention européenne de sauvegarde des droits de l'home et c'est à ce moment-là seulement qu'elle deviendra une authentique démocratie.

#### Deux nouvelles vaudoises

Saint-Loup: 4 nouvelles diaconnesses

Saint-Loup: 4 nouvelles diaconnesses

Dans sa dernière réunion, le conseil genéral de l'Institut des diaconnesses de Saint-Loup a admis à la consécration quatre diaconnesses qui, après sept à huit ans de noviciat, ont demandé à s'intégrer dans la communauté. La cérémente de consécration aura lieu le 16 juin, à Saint-Loup.

D'autre part, le conseil général a décidé la construction d'une nouvelle école d'infirmières pour recevoir et former, à Saint-Loup, un plus grand nombre d'élèves.

#### A la prison de Rolle

n la prison de Holle
Pour remplacer Sœur Berthe Mayor, appelée à
diriger la formation des diaconnesses, à Saint-Loup,
le conseil général de cette institution a désigné
Sœur Jocelyne Cnauvière, à la direction de la prison pour femmes de Rolle.
Sœur Jocelyne, originaire de Saesel

son pour femmes de Rolle.

Sœur Jocelyne, originaire de Sassel, est éducatrice spécialisée, diplômée du Centre de formation d'éducateurs de Lausanne. Elle a exercé jusqu'à 
maintenant son ministère à l'Institut de la Pommère, à Genève, et prendra ses nouvelles fonctions le 
1er juin.



Pour vos tricots, toujours les

# LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

## OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66 GENEVE

Confections soignées pour enfants

## Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne Spécialiste du massage manuel

Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80